



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

N° dossier

ANNEXE 2 : Règlement école de natation

ACCES AUX SEANCES

1. Horaires :

- Les horaires et jours de cours sont fixés annuellement et indiqués lors de l'inscription. En fonction des impératifs fixés par la direction de la Piscine, certains horaires peuvent être modifiés en cours d'année (compétitions, jours fériés etc...).
- Les séances ont lieu de début octobre à mi-juin, hors vacances scolaires.

2. Accès aux installations :

- Le regroupement des enfants s'effectue à l'entrée des vestiaires collectifs. Il est fait par un parent référent ou un éducateur.
- Des vestiaires collectifs sont prévus spécifiquement pour les adhérents de l'école de natation. Les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants pour les aider à se changer et les remettre à l'éducateur responsable.
- Les garçons doivent utiliser les vestiaires collectifs « Hommes » et les filles, les vestiaires collectifs « Femmes ».
- Les parents accompagnent leurs enfants dans les vestiaires appropriés de manière indéfinie.
- Le retour des enfants est effectué par un éducateur, dans le vestiaire collectif d'accueil et les enfants sont obligatoirement rendus à un de leurs parents ou à la personne désignée lors de l'inscription.
- Les vestiaires individuels sont interdits aux adhérents pendant leurs heures de cours et ne doivent pas être utilisés.
- En cas de problèmes, les parents doivent s'adresser au parent référent du créneau ou à l'éducateur responsable.
- Les éducateurs responsables se chargent de ramener les enfants aux vestiaires et ce sont les parents qui peuvent faire prendre la douche à leur enfant, en respectant les mesures d'hygiène de l'établissement.
- L'accès et le départ des enfants et des parents se fait par la porte du vestiaire collectif. Le passage par les tripodes n'est pas permis.
- **Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, y compris dans les vestiaires, tant que l'éducateur responsable n'a pas pris en charge le groupe.**

3. Communication

- La communication des événements et des changements de planning s'effectue par mailing, par le biais du site du club (www.cnbrive.fr), des réseaux sociaux et grâce au tableau d'affichage situé à gauche de la porte des vestiaires collectifs.

Date et signature du ou des représentants légaux, précédé par la mention « lu et approuvé » :



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

N° dossier

4. Planning horaire des groupes :

- Le planning suivant est établi annuellement. Il est obligatoire de se conformer aux horaires définis pour chaque groupe.
- Les couleurs correspondent à celles des mûrs des vestiaires collectifs attribués au créneau. Il est indispensable de s'y conformer pour éviter les problèmes de roulement.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
P'tits gaillards	PG 1			10h00/10h45		18h00/18h45	
	PG 2			10h00/10h45		18h00/18h45	
	PG 3			10h00/10h45		18h00/18h45	
	PG 4			10h45/11h30		18h45/19h30	
	PG 5			10h45/11h30		18h45/19h30	
	PG 6			10h45/11h30		18h45/19h30	
Gaillards	GA1	17h00/17h45		15h00/15h45			
	GA2		17h00/17h45		17h00/17h45		
	GA3		17h00/17h45				10H00/10H45
	GA4		17h50/18h35		17h50/18h35		
	GA5		18h40/19h25		18h40/19h25		
	GA6			16h00/16h45			11h00/11h45
	GA7			17h00/17h45			13h00/13h45
Grands Gaillards	GG1	17h00/17h45		15h00/15h45			
	GG2		17h00/17h45		17h00/17h45		
	GG3		17H00/17H45				10H00/10H45
	GG4		17h50/18h35		17h50/18h35		
	GG5		18h40/19h25		18h40/19h25		
	GG6			16h00/16h45			10h00/10h45
	GG7			17h00/17h45			13h00/13h45
Super Gaillards	SG1			17h00/17h45			11H00/11H45
	SG2			17h00/17h45			11H00/11H45
	SG3			17h00/17h45			12H00/12H45
	SG4			17h00/17h45			12H00/12H45

Date et signature du ou des représentants légaux, précédé par la mention « lu et approuvé » :



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

N° dossier

5. Gestion des accès aux vestiaires :

La gestion de l'accès aux vestiaires est définie par le tableau suivant :

	10h00 10h45	10h45 11h30	11h00 11h45	12H00 12H45	13h00 13h45	16h00 16h45	17h00 17h45	17h50 18h35	18h40 19h25
Regroupement des enfants (appel)	9h45	10h30	10h45	11h45	12h45	15h45	16h45	17h35	18h25
Ouverture des vestiaires collectifs	9h50	10h35	10h50	11h50	12h50	15h50	16h50	17h40	18h30
Réception des enfants par l'éducateur	9h55	10h40	10h55	11h55	12h55	15h55	16h55	17h45	18h35
Séance	10h00 10h45	10h45 11h30	11h00 11h45	12H00 12H45	13h00 13h45	16h00 16h45	17h00 17h45	17h50 18h35	18h40 19h25
Retour aux vestiaires	10h45	11h30	11h45	12h45	13h45	16h45	17h45	18h35	19h25

- A l'issue de la séance, la réception des enfants devra impérativement se faire dans le créneau horaire prévu, par l'un des parents ou par une personne connue et identifiée
- Tout enfant en retard devra être amené au bord du bassin, jusqu'à son groupe, par les parents ou la personne désignée lors de l'inscription, en respectant les mesures d'hygiènes de l'établissement.
- **L'accès aux vestiaires et aux bassins sera refusé à tout enfant arrivant au-delà de 10min après l'heure de début de séance.**

6. Parent référent :

- Le rôle du parent référent est d'aider l'encadrement en gérant l'accès des groupes aux vestiaires.
- Il fait l'appel grâce au cahier présent à la piscine
- Il fait accéder les enfants aux vestiaires collectifs à l'aide de l'une des cartes « parent référent » présente dans le cahier d'appel (nommée référent 1 et référent 2).
- La carte qu'il doit utiliser est précisée sur le cahier d'appel.
- Il veille au bon déroulement de l'habillage et du déshabillage des enfants.
- Il est présent 5 min avant le regroupement des enfants et 5 min après le début de la séance.
- Il est présent 5 min avant la fin de séance et 10 min après le retour aux vestiaires.
- Il contacte le responsable de l'école de natation en cas de problème ou d'interrogation.
- Il participe à la réunion explicative du rôle du parent référent en début de saison.

Date et signature du ou des représentants légaux, précédé par la mention « lu et approuvé » :